



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Neuflyze France Actions

### Nourricier de l'action NC de la SICAV ABN AMRO French Equities Action C : FR0010362913

Cette SICAV est gérée par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion du Groupe ABN AMRO

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « actions françaises », il est un nourricier de la SICAV ABN AMRO French Equities dont l'objectif de gestion est de surperformer l'indice CAC 40, dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La performance de la SICAV nourricière sera inférieure à celle de la SICAV maître, du fait notamment de ses frais courants propres. Les actifs de la SICAV sont composés en permanence et en totalité d'actions de la SICAV ABN AMRO French Equities et, à titre accessoire, de liquidités.

#### Rappel de la stratégie de la SICAV maître

Grâce à une approche fondamentale et sans contrainte de benchmark, le gérant construit son portefeuille en respectant un processus de gestion qui se décompose en trois étapes : l'allocation d'actif, l'approche sectorielle, la sélection de titres. Cette allocation d'actifs se réalisera donc de manière discrétionnaire, en modulant la taille de chacune des poches ou par l'utilisation d'instruments dérivés. S'agissant de la sélection de titres, la gestion s'appuie sur l'ensemble des moyens disponibles (recherches, réunions, entretiens...) permettant une évaluation la plus optimale possible des sociétés dans le cadre de l'objectif de gestion. Pour répondre à son objectif de gestion et compte tenu de sa classification, la SICAV est exposée à hauteur de 60% minimum de l'actif net aux actions françaises et aux actions européennes (ces dernières faisant partie des grands indices officiels français CAC 40, SBF 120...). Afin de permettre l'éligibilité au PEA, la SICAV sera investie en permanence à hauteur minimum de 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA. L'univers d'investissement est constitué principalement par l'ensemble des sociétés françaises, sans distinction de taille ou de

secteur d'activité. En alternative aux titres vifs, la SICAV pourra investir dans des fonds d'investissements à vocation générale et/ou des OPCVM/FIA de droit français ou européens actions, diversifiés et monétaires/obligataires. Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par l'OPCVM et de se couvrir contre la baisse éventuelle des marchés actions, le gérant pourra investir dans les obligations et/ou des titres de créance négociables dans la limite de 25% maximum de l'actif net. La poche obligations et/ou titres de créance sera discrétionnaire en termes de notation et dettes publiques/dettes privées. Le gérant pourra intervenir sur les marchés dérivés dans un but de piloter l'exposition de portefeuille au risque action. L'utilisation des emprunts d'espèces pourra porter l'exposition aux marchés actions jusqu'à 110% de l'actif net. Ils pourront également servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscriptions/rachats. De même, l'utilisation des instruments dérivés pourra générer une surexposition globale de la SICAV à 120% de l'actif net.

Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Les demandes de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 17h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain (valeur liquidative quotidienne).

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE

Rendement potentiellement plus faible      Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

#### POURQUOI L'OPCVM EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [6]

La SICAV présente un profil offensif dû à son exposition aux marchés actions.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

#### RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque lié à la faible liquidité de certains titres** : les investissements sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.
- **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de contrepartie** : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Non acquis à l'OPCVM : 1,7% taux maximum et acquis à l'OPCVM : 0,3% taux maximum
Frais de sortie	Non acquis à l'OPCVM : 0,5% taux maximum et acquis à l'OPCVM : Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par la SICAV sur une année

Frais courants	2,20%
----------------	-------

### Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

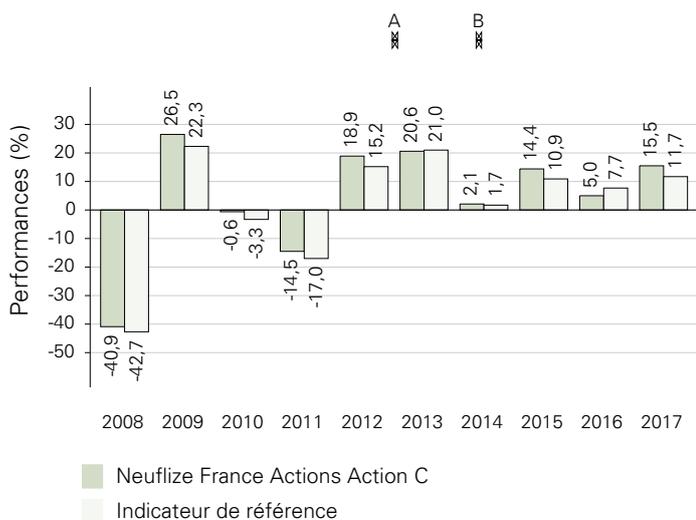
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 29 décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).**

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de la SICAV : 7 mai 1971

Date de création de l'action : 7 mai 1971

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : CAC 40 (dividendes réinvestis).

A : A partir du 1er janvier 2013, la performance de l'indice de référence sera calculée dividendes réinvestis.

B : La SICAV devient la nourricière de la SICAV Neuflyze France (devenue ABN AMRO French Equities le 25 avril 2016) à partir du 19 mai 2014.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DEPOSITAIRE :

CACEIS Bank

### LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM :

(Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM et l'OPCVM Maître sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com).

La SICAV propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

### LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet [www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

### FISCALITE :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'action de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; [http://www.economie.gouv.fr/files/usa\\_accord\\_fatca\\_14nov13.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf))

La responsabilité de ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.



### CONTACTS

ABN AMRO Investment Solutions  
3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : +33 (1) 56 21 60 60  
[www.abnamroinvestmentsolutions.com](http://www.abnamroinvestmentsolutions.com)